

Le mot de la Bourgmestre

Police, Etat-civil, Travaux, Cultes, Espaces Verts et Environnement



La période estivale est à nos portes, période intense d'activités de détente ou de recherche de repos. Pour un déroulement optimal de nos activités festives ou autres, il est instamment recommandé de respecter les consignes reprises dans le règlement général de police de la zone de Police Famenne-Ardenne adopté par le conseil communal le 26 juin 2014 et ce sera un gage de réussite de vos projets, pour votre voisinage et vous-même.

- L'usage des tondeuses à gazon, tronçonneuses et scies circulaires ou autres objets bruyants, est interdit les dimanches et jours fériés avant 15 heures et après 18 heures, à moins de 200 mètres d'une habitation et la semaine entre 20h00 et 07h00. Une dérogation peut être octroyée ponctuellement par le Bourgmestre sur demande expresse motivée. Cette interdiction ne vise pas l'usage de machines agricoles ou forestières dans l'exercice de la profession de cultivateur et d'exploitant forestier, ni l'usage d'engins d'intérêt public.
- Sont interdits tous bruits ou tapages diurnes ou nocturnes, de nature à troubler la tranquillité des habitants, lorsque ces bruits ou tapages sont causés sans nécessité ou dus à un défaut de prévoyance ou de précaution, qu'ils soient le fait personnel de leurs auteurs ou qu'ils résultent d'appareils en leur détention ou d'animaux attachés à leur garde.
- Les propriétaires d'animaux ou les personnes qui en ont la garde même occasionnellement ont l'obligation de veiller à ce que les animaux n'incommodent pas le voisinage de quelque manière que ce soit, en particulier par des cris ou aboiements intempestifs et répétitifs.

Parmi les travaux entrepris ou en cours depuis le mois d'avril, nous retiendrons les principaux :

- La salle de l'Espace SCHERES à Rendeux-Haut est finalisée et réceptionnée, reste à l'équiper du matériel de cuisine, vaisselle et mobilier. Ces marchés sont en cours de réalisation.
- L'entretien extraordinaire des voiries a également débuté par le remplacement d'un coussin berlinois à hauteur du n°29 et d'un nouveau plateau en direction de Chéoux. Les autres tronçons se poursuivent normalement, raccordement à l'égout de l'Espace Schérés, etc..
- La sécurisation de la traversée de Rendeux, du carrefour de la friterie jusqu'au nouvel hôtel de police, a été entamée : creusement de tranchées pour l'enfouissement des différents câbles et canalisation de distribution d'eau.

L'aménagement du site de la salle de Marcouray et du parking sont bien avancés : pose de pavés devant et autour de la salle pour un accès plus aisé pour les personnes à mobilité réduite et du coup un cachet plus

esthétique. C'est en tout cas le but recherché par le personnel communal chargé de ce travail.

Certes, ces travaux vous causent quelques désagréments petits ou grands, mais nous savons tous que cette période est transitoire et nécessaire.

Au rayon des Espaces Verts, le fleurissement est préparé, les parterres, les vasques et les bacs sont garnis un peu partout dans la commune. Espérons que le temps sera de la partie pour une excellente réussite dans le cadre des opérations « Villages fleuris » et « Commune MAYA ». Nous sommes tous invités dans la mesure de nos possibilités à nous associer au fleurissement de la commune.

Dans le cadre de l'opération « Rivières propres » qui s'est déroulée le 25 avril, je souhaite adresser un tout grand merci à tous les bénévoles et à tous ceux qui ont d'une manière ou d'une autre une fois de plus participé au nettoyage des 8 km de l'Ourthe sur le territoire de notre commune.

Chaque année, nous ramassons de nombreux déchets qui sont déposés au parc à containers avec l'accord de l'AIVE, nous devons certes maintenir notre effort même si le volume récolté semble rester stable. Félicitations à nos hôtes pour leur accueil toujours très convivial et aux courageux participants.

En cette période d'examens, je me tourne vers les élèves et les étudiants en leur souhaitant tous mes vœux de bonne réussite et ensuite, d'excellentes vacances certainement bien méritées.

Lucienne DETHIER